

Association Nationale des Femmes agricultrices du Bénin



MANUEL DE FORMATION SUR LES MASCULINITES POSITIVES

« Les hommes font partie du problème de l'inégalité de genre, donc il faut travailler avec eux pour qu'ils fassent partie de la solution » **Germain M. DOSSOU**

AUTEUR(E)S :

- **Germain M. DOSSOU**, Expert en genre et développement, chef de mission
- **Charles ADJOKPALO**, Expert prospectiviste
- **Brunelle GUEZODJE**, Agro-économiste
- **Gilchrist MADJRI**, Agronome

Manuel de formation sur les masculinités

AVRIL 2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
PARTIE I : GUIDE DE FORMATION	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION	4
OBJECTIF GLOBAL.....	4
OBJECTIFS SPECIFIQUES	4
CONTENU	4
SEQUENCE 0 : MISE EN ROUTE DE LA FORMATION	5
1. PRESENTATION DE LA SEQUENCE	5
2. MATRICE.....	5
SEQUENCE 1 : POURQUOI PARLER DU GENRE ?	7
1. PRESENTATION DE LA SEQUENCE.....	7
2. MATRICE.....	7
SEQUENCE 2 : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)	9
1. PRESENTATION DE LA SEQUENCE.....	9
2. MATRICE.....	9
SEQUENCE 3 : LES MASCULINITES POSITIVES : STRATEGIES POUR ALLIER LES HOMMES A L'EGALITE POUR TOUTES ET TOUS	11
1. PRESENTATION DE LA SEQUENCE	11
2. MATRICE.....	11
II- FICHES TECHNIQUES	13
FICHE TECHNIQUE N°1 : L'APPROCHE GENRE	14
FICHE TECHNIQUE N°2 : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	21
FICHE TECHNIQUE N°3 :	32
LES MASCULINITES POSITIVES : STRATEGIES POUR ALLIER LES HOMMES A L'EGALITE POUR TOUTES ET TOUS.....	32

Préambule

Le Bénin est un pays à faible revenu d'Afrique de l'Ouest. Estimée à 12.506.347 habitants en 2021, sa population devrait atteindre, suivant les projections, 24 millions d'ici 2050. Plus de 50% des habitants ont moins de 18 ans et plus de la moitié de la population totale (55%) vit en zone rurale. En tenant compte des inégalités au niveau des trois dimensions du développement humain (une vie longue et en bonne santé, l'accès à la connaissance et un niveau de vie décent), l'IDH du Bénin descend à 0.343, soit une perte de 37.1 % (UNDP, 2020). Le coefficient d'inégalité humaine pour le Bénin est égal à 36, 9%. En ce qui concerne l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) mesuré à travers les dimensions de la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique, le Bénin est placé au 148ème rang sur 162 pays avec un IIG de 0.612.

La demande alimentaire croissante, émanant des zones urbaines et de la sous-région, représente pour les petits exploitant.e.s agricoles une véritable opportunité d'amélioration de leurs revenus, à condition d'offrir de manière durable la qualité requise par le marché. Néanmoins, leur capacité de tirer parti de ces possibilités est limitée par un faisceau de contraintes parmi lesquelles: i) la faible productivité due à la dégradation des sols et à l'usage limité de technologies modernes; ii) la dépendance à l'égard de la production en conditions pluviales, qui a pour résultat des risques de production, des surplus saisonniers et des prix moins élevés; iii) le manque d'accès à des services de conseil agricole; iv) le manque de crédit, en particulier de financement à moyen et long termes; v) des marchés peu profonds et un accès limité au marché, du fait de la médiocrité de l'infrastructure de marché et de l'information sur le marché; et vi) l'insuffisance de l'organisation qui permettrait aux agriculteur.rice.s de réaliser des économies d'échelle et de renforcer leur pouvoir de négociation.

L'association nationale des femmes agricultrices du Bénin (ANaF-BENIN), étant la faîtière nationale des femmes agricultrices béninoises travaille au quotidien pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail d'une part, et pour la prise en compte de leurs intérêts stratégiques d'autre part. Parmi les stratégies développées par l'ANaF-BENIN, le renforcement des capacités de ses membres demeure une approche indispensable systémique dans toutes les interventions opérées sur le terrain. C'est dans ce cadre qu'elle développe des modules en collaboration avec les partenaires techniques et financiers pour renforcer les capacités des femmes dans plusieurs domaines afin qu'elles puissent développer des compétences au sein de leurs entreprises et communautés.

Le présent module de formation a été conçu à l'usage des formateurs et formatrices de l'ANaF-BENIN pour animer le processus d'amélioration des compétences des hommes sur les questions de masculinités. Ce document est conçu suivant une approche participative basée sur l'apprentissage mutuel à travers l'expérience active des participant.e.s et des exercices pratiques ainsi que des jeux de rôles. Au terme du processus d'élaboration du document, l'ANaF-BENIN tient à remercier les cadres de l'institution pour leur détermination et compétences avérées en la matière.

Les remerciements de l'ANaF-BENIN vont à l'endroit du projet PADAAM pour l'opportunité offerte à la réalisation de cette activité.

Germain M. DOSSOU
Coordonnateur ANaF-BENIN

PARTIE I : GUIDE DE FORMATION

Objectifs de la formation

Objectif global

L'objectif global de cette formation est de renforcer les capacités des hommes leaders et les époux des femmes leaders impliqués dans le projet PADAAM de manière à être des alliés dans les réponses apportées aux violences basées sur le genre et des solutions aux inégalités de genre.





Objectifs spécifiques

Travailler sur la masculinité positive dans la lutte contre les violences basées sur le genre implique de : i) concevoir que les hommes peuvent être des alliés stratégiques dans le travail de transformation des rapports hommes-femmes d'une part, et ii) identifier et démontrer les avantages qu'ont les hommes à modifier leurs comportements en adoptant des modèles de masculinité alternatifs d'autre part.

C'est pourquoi, au terme de cette session de formation, les participants seront capables de :

- ✓ Expliquer les concepts clés en matière de genre ;
- ✓ Renforcer la conscience individuelle et collective sur le fait que le genre est une construction sociale qui peut être changée par l'engagement individuel et le soutien mutuel ;
- ✓ Comprendre que la masculinité positive est une nouvelle vie dans les attitudes, comportements de tous les jours et que ce n'est pas de l'imposition ;
- ✓ Citer les différentes formes de violences basées sur le genre ;
- ✓ Appliquer la communication non violente au quotidien ;
- ✓ Décrire les avantages des masculinités positives ;
- ✓ Être des agents de changements pour faire progresser l'égalité de genre ;
- ✓ Expliquer à leurs pairs la nécessité de faire partie des solutions aux inégalités de genre dans le cercle familial, dans leurs entreprises familiales agricoles et dans la communauté.

Contenu

-  Séquence 0 : mise en route de la formation
-  Séquence 1 : Pourquoi parler du genre ?
-  Séquence 2 : Les violences basées sur le genre (VBG)
-  Séquence 3 : Les masculinités positives : stratégies pour allier les hommes à l'égalité pour toutes et tous

SEQUENCE 0 : Mise en route de la formation

1. Présentation de la séquence

Contenu

- ✓ Ouverture officielle
- ✓ Présentation des participants
- ✓ Aspects logistiques
- ✓ Attentes des participants
- ✓ Objectifs et programme
- ✓ Règles de conduite

Objectifs

A la fin de la séquence, les participants pourront :

- présenter les raisons et le contexte de la formation,
- faire connaissance des uns des autres,
- décrire les dispositions pratiques utiles de la formation,
- exprimer leurs attentes,
- croiser les objectifs de la formation avec leurs propres attentes,
- convenir avec les facilitateurs du programme de formation et des règles de conduite durant la formation.

Durée : 1h 00mn

2. Matrice

Présentation	Pratique	Réflexion
Contenu <ul style="list-style-type: none">- Discours d'ouverture officielle ;- Exposé sur le contexte et les objectifs de la formation ;- Présentation flipchart du programme de déroulement de la formation ;- Explication du mode de présentation des participant.e.s en équipe sous forme de matrice ;- Présentation des dispositions pratiques et logistiques ;- Définition des règles de conduite.	Contenu <ul style="list-style-type: none">- Matrice de présentation des participant.e.s et de leurs attentes en sous-groupes	Contenu <ul style="list-style-type: none">- Présentation des participant.e.s et de leurs attentes en plénière et par groupe- Synthèse des attentes par les facilitateurs

Présentation	Pratique	Réflexion
<p>Responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable ANaF-BENIN; - Responsable PADAAM; - Facilitateur.rice.s ANaF-BENIN de la session. 	<p>Responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participants 	<p>Responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les responsables désignés présentent les membres de leurs groupes respectifs sur la base des informations sur la matrice ; - Les facilitateur.rice.s font une synthèse sur les attentes des participant.e.s
<p>Résultats</p> <p>Les participant.e.s :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décrivent le contexte et les objectifs de la formation, - synthétisent les principales étapes de la formation ; - indiquent comment renseigner la matrice de présentation des participant.e.s ; - intègrent les dispositions pratiques et logistiques de la formation. 	<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participants renseignent la matrice de présentation dans leurs groupes respectifs. 	<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participant.e.s se connaissent mutuellement ; - Les principales attentes des participant.e.s sont croisées avec les objectifs de la formation.
<p>Supports à distribuer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de la formation ; - Guide de présentation des participant.e.s. 	<p>Supports à distribuer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide de présentation des participant.e.s. 	<p>Supports à distribuer</p>
Durée : 30mn	Durée : 15mn	Durée : 15mn

SEQUENCE 1 : Pourquoi parler du genre ?

1. Présentation de la séquence

Contenu

- ✓ Concepts de base ;
- ✓ Approches égalité femme et homme ;
- ✓ Genre en image pratique ;
- ✓ Intérêts d'intégrer le genre dans le cercle familial, les organisations et la communauté.

Objectifs pédagogiques

A la fin de la séquence, les participants pourront :

- Définir les notions clés en matière de genre ;
- Décrire l'évolution historique de l'approche genre ;
- Expliquer en image claire pourquoi le genre ;
- Enumérer les intérêts de l'intégration du genre dans le cercle familial, les organisations et la communauté.

Durée : 3 h 00mn

2. Matrice

Présentation	Pratique	Réflexion
Contenu <ul style="list-style-type: none">- Exposé sur les concepts clés de genre ;- Exposé sur la différence entre le sexe et le genre ;- Exposé sur le profil historique du genre ;- Présentation des exercices à faire	Contenu <ul style="list-style-type: none">- Exercice pratique sur l'application des notions clés en genre et développement- Exercice pratique sur l'image résumant la nécessité d'intégrer le genre dans toute action- Exercice pratique sur les discriminations faites aux femmes	Contenu <ul style="list-style-type: none">- Brainstorming sur les notions clés en genre et développement ;- Echange entre les participants sur les intérêts de l'intégration du genre dans le cercle familial, les organisations et la communauté ;
Responsable <ul style="list-style-type: none">- Facilitateur.rice.s ANaF-BENIN de la	Responsable <ul style="list-style-type: none">- Participants à la session de formation	Responsable <ul style="list-style-type: none">- Les facilitateur.rice.s modèrent les échanges

Présentation	Pratique	Réflexion
session.		et récapitulent - Les participant.e.s donnent leurs opinions sur les sujets à réflexions
Résultats Les participants : - définissent les notions clés en genre et développement ; - décrivent le profil historique de l'approche genre et développement ;	Résultats - Les participants identifient les injustices limitant l'égalité entre les sexes ; - Les participants élèvent leur conscience sur les réponses urgentes à apporter aux inégalités de genre	Résultats - Les participants synthétisent à partir des différentes notions et conseils reçus sur le genre et prennent des dispositions pour contribuer à la réduction des inégalités de genre
Supports à distribuer - Fiche sur le profil historique du genre et développement	Supports à distribuer Image sur l'égalité et l'équité	Supports à distribuer
Durée : 1h30mn	Durée : 45mn	Durée : 45mn

SEQUENCE 2 : Les violences basées sur le genre (VBG)

1. Présentation de la séquence

Contenu

- ✓ Clarification conceptuelle
- ✓ Données statistiques sur les VBG au Bénin
- ✓ Types et formes de violences basées sur le genre
- ✓ Facteurs associés à la persistance des VBG
- ✓ Conséquences des VBG
- ✓ Mesures et stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des VBG

Objectifs pédagogiques : A la fin de la séquence, les participants seront capables de :

- Définir les concepts de base sur les VBG ;
- Mesurer l'ampleur des VBG au Bénin ;
- Comprendre les types et formes de VBG ;
- Identifier les facteurs associés à la persistance des VBG ;
- Décrire les conséquences des VBG ;
- Identifier les mesures et stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des VBG.

Durée : 1h30mn

2. Matrice

Présentation	Pratique	Réflexion
Contenu <ul style="list-style-type: none">- Exposé sur les concepts de base des VBG ;- Présentation des types et formes de VBG ;- Présentation des facteurs associés à la persistance des VBG ;- Exposé sur les conséquences des VBG ;- Exposé sur les mesures et stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des VBG ;- Présentation des exercices à faire	Contenu <ul style="list-style-type: none">- Faire le Brainstorming sur les concepts de base relatifs aux VBG ;- Questions- Réponses- Faire le Brainstorming sur les facteurs associés à la persistance des VBG ;- Faire le Brainstorming sur les conséquences des VBG.	Contenu <ul style="list-style-type: none">- Présentation des différentes réponses.- Synthèse des réponses et présentation des contenus.
Responsable <ul style="list-style-type: none">- Facilitateur.rice.s ANaF-BENIN de la session.	Responsable <ul style="list-style-type: none">- Participants à la session de formation	Responsable <ul style="list-style-type: none">- Les facilitateur.rice.s modèrent les échanges et récapitulent

Présentation	Pratique	Réflexion
<p align="center">Résultats</p> <p>Les participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définissent les notions clés sur les VBG ; - expliquent les types et formes de VBG ; - décrivent les facteurs associés à la persistance des VBG ; - identifient les conséquences des VBG ; - expliquent les mesures et stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des VBG 	<p align="center">Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participants participent activement aux débats constructifs. - Les participants s'approprient les éléments à prendre en compte en matière de VBG au Bénin 	<p align="center">Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participants synthétisent les notions liées aux VBG et prennent des décisions pour apporter des réponses adéquates aux VBG.
<p>Supports à distribuer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche technique sur les VBG 	<p align="center">Supports à distribuer</p>	<p align="center">Supports à distribuer</p>
<i>Durée : 45mn</i>	<i>Durée : 30mn</i>	<i>Durée : 15mn</i>

SEQUENCE 3 : Les masculinités positives : stratégies pour allier les hommes à l'égalité pour toutes et tous

1. Présentation de la séquence

Contenu

- ✓ Clarification conceptuelle ;
- ✓ Normes de genre et le patriarcat ;
- ✓ Triade de violence ;
- ✓ Masculinités positives ;
- ✓ Scénarios pour promouvoir les masculinités positives.

Objectifs pédagogiques

A la fin de la séquence, les participants pourront :

- Définir les notions clés sur les masculinités positives ;
- Caractériser le patriarcat ;
- Identifier les éléments de la triade de violence ;
- Appliquer les bonnes pratiques des masculinités positives ;
- Décrire les scénarios pour promouvoir les masculinités positives.

Durée : 03h00mn

2. Matrice

Présentation	Pratique	Réflexion
Contenu <ul style="list-style-type: none">- Exposé sur les concepts de masculinités ;- Présentation des normes de genre et patriarcat ;- Exposé sur les éléments de la triade de violence ;- Présentation des bonnes pratiques de masculinités positives ;- Exposé sur les scénarios pour promouvoir les masculinités positives ;	Contenu <ul style="list-style-type: none">- Questions de mise en situation aux participants pour apprécier leurs perceptions sur les concepts de masculinités ;- Questions aux participants sur le patriarcat ;- Exercice pratique sur les bonnes pratiques de masculinités positives ;- Exercice pratique sur les scénarios pour promouvoir les	Contenu <ul style="list-style-type: none">- Brainstorming sur les concepts clés de masculinités ;- Échanges des participants à travers des questions et des mises en situation sur les masculinités.

Présentation	Pratique	Réflexion
- Présentation des exercices pratiques.	masculinités positives.	
Responsable - Facilitateur.rice.s ANAF-BENIN	Responsable - Participants à la session de formation.	Responsable - Les facilitateur.rice.s modèrent les échanges et récapitulent ; - Les responsables désignés restituent les résultats des travaux de chaque groupe à la plénière
Résultats Les participants : - Définissent les différents concepts en lien avec la masculinité ; - Identifient les normes de genre et patriarcat ; - Interprètent mieux la triade de violence ; - Développent des bonnes pratiques de masculinités positives.	Résultats - Les participants Interprètent, de façon claire, les aspects de la masculinité positive.	Résultats - Les participants synthétisent les différentes opinions et prennent des dispositions pour mieux gérer leurs masculinités.
Supports à distribuer - Fiche technique sur les masculinités positives	Supports à distribuer TdR des exercices pratiques	Supports à distribuer
Durée : 1h30mn	Durée : 45mn	Durée : 45mn

II- FICHES TECHNIQUES

FICHE TECHNIQUE N°1 : L'approche genre

Contexte

Le genre apparaît dans toutes les questions de développement, comme un objectif et un facilitateur de la réalisation de tous les autres objectifs du développement durable. Sa prise en compte est incontournable surtout dans le secteur agricole des pays en développement où les femmes apparaissent comme des actrices du développement, du fait de leur participation à la production agricole et à la sécurité alimentaire.

L'approche « genre et développement » cherche à assurer une répartition égale des possibilités, des ressources et des bénéfices entre les différents groupes de la population visée par une intervention.

Si le développement ne prend pas le genre en compte, il est en danger. En effet :

- ✚ Les femmes représentent plus de la moitié de la population ;
- ✚ Sans elles, beaucoup de projets sont peu efficaces ;
- ✚ Méconnaître les impacts différenciés sur les femmes et les hommes peut accroître les discriminations qui frappent les femmes.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités sur le PADAAM, il est prévu la formation des hommes leaders et époux des femmes accompagnés dans le leadership transformationnel.

Objectifs

L'objectif de cette fiche est de permettre aux hommes leaders de comprendre que la prise en compte des relations de genre et la modification des comportements sont essentielles pour un développement durable et inclusif.

Concepts de base

Le **genre** fait référence aux rôles et responsabilités construits par la société et attribués aux femmes et aux hommes dans une culture et un espace donné. Ils subissent l'influence des perceptions et des attentes découlant de facteurs culturels, politiques, environnementaux, économiques, sociaux et religieux, et aussi des coutumes, de la loi, de la classe sociale, de l'ethnicité et de préjugés individuels et institutionnels.

L'approche genre et développement se fonde sur les relations femmes / hommes que détermine la société et non plus sur les femmes en tant que groupe. L'approche est centrée sur les forces sociales, économiques, politiques et culturelles qui déterminent la façon dont les hommes et les femmes peuvent participer à un projet, en profiter et contrôler ses ressources et ses activités.

Les rôles respectifs des hommes et des femmes sont les comportements, activités et responsabilités qu'une société donnée juge appropriés pour un homme, une femme, un garçon ou une fille.

Les relations entre les sexes sont les modalités selon lesquelles une société définit les droits, les responsabilités et l'identité des hommes et des femmes, les uns par rapport aux autres.

La discrimination fondée sur le sexe indique toute exclusion ou restriction faite sur la base des rôles respectifs des hommes et des femmes et de leurs relations mutuelles, privant un être humain de la pleine jouissance des droits de la personne.

L'égalité entre les sexes indique un état dans lequel femmes et hommes jouissent des mêmes droits, des mêmes possibilités et des mêmes avantages dans la vie civile et politique.

L'équité entre les sexes indique une situation dans laquelle femmes et hommes sont traités équitablement et de manière impartiale s'agissant de leurs droits, de leurs obligations, des avantages dont ils peuvent bénéficier et des possibilités qui leur sont offertes.

L'analyse sexospécifique est l'étude des rôles dévolus aux femmes et aux hommes en vue de comprendre ce que les uns et les autres font, de quelles ressources ils disposent et quels sont leurs besoins et leurs priorités.

L'égalité entre les sexes est un terme également utilisé pour parler d'égalité entre les femmes et les hommes. Il n'y a pas de différence fondamentale entre les deux termes.

La masculinité positive : C'est une perspective par laquelle l'engagement des hommes et des garçons est utilisé pour soutenir le mouvement le plus large pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes.

Inégalité monétaire : Différences de revenu ou de consommation (en dépit de l'intitulé, cette catégorie inclut aussi les revenus non-monétaires qui représentent un volume considérable dans les pays en développement)

Inégalité des conditions de vie : Différences dans les possibilités d'accéder aux services collectifs et de satisfaire des besoins considérés comme essentiels (alimentation, logement, santé, éducation, etc.)

Inégalité des capacités : Différences dans les moyens disponibles dont les équipements et infrastructures, les actifs financiers, l'état sanitaire et le niveau d'éducation (repris sous le terme de capital humain), la disponibilité en temps (« capital-temps »), l'adhésion à des réseaux sociaux (capital social), etc. Ce type d'inégalité traduit une inégalité des chances.

Inégalité sociale : Différences liées à des aspects sociaux (exemple : marginalisation des veuves)

Inégalité culturelle : Différences liées à des aspects culturels (exemple : asymétrie des droits et obligations du mariage)

Ces deux types d'inégalité traduisent des formes d'exclusion, il n'est donc pas facile d'opérer des distinctions. Le même phénomène peut avoir des origines diverses selon le contexte (plutôt culturel ou plutôt social).

Inégalité politique : Différences dans les possibilités de prendre des décisions de manière autonome et de participer aux prises de décision collective

Inégalité d'éthique : Différences dans les normes morales qui ne s'appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes

Tous ces types d'inégalités se trouvent aggravés pour des femmes, à des degrés très variables en fonction de chaque société, voire à l'intérieur de chaque société en fonction de la classe, l'ethnie, l'âge, etc. des femmes en question. Ce statut inférieur des femmes les rend plus

vulnérables à la pauvreté que les hommes et limite leur capacité individuelle à tout mettre en œuvre pour éviter la pauvreté ou pour s'en sortir.

Cible

La fiche s'adresse aux hommes de manière générale et aux hommes leaders des OP de façon particulière accompagnés par le PADAAM.

Contenu technique

Les approches égalité femme et homme (EFH)

Les différentes approches égalité femme et homme (EFH) sont au nombre de trois jusqu'aujourd'hui.

- Ainsi, **l'approche d'intégration des femmes au développement (IFD)** est une approche plus ancienne et qui est moins utilisée de nos jours car elle ne questionne ni les relations hommes-femmes, ni les structures patriarcales. Elle est cependant à l'origine des approches contemporaines.
- **L'approche Genre et développement (GED)** quant à elle est l'approche la plus utilisée actuellement.
- **L'approche basée sur les droits humains** est plus récente et permet de politiser davantage les interventions EFH dans le contexte contemporain. Notons que ces approches ne sont pas mutuellement exclusives et représentent en quelque sorte l'évolution historique des approches EFH.

Trois principales approches EFH en développement :

	Intégration des femmes au développement (IFD)	Genre et développement (GED)	Approche basée sur les droits humains
L'approche	Une approche qui voit l'absence des femmes dans les projets, les politiques et les programmes de développement comme le plus grand obstacle à leur émancipation.	Une approche qui s'intéresse particulièrement aux inégalités de genre	Une approche basée sur les droits de la personne pour le développement. Elle consiste à la fois en une vision et un outil d'intervention : les droits de la personne peuvent être les moyens, les buts, le mécanisme d'évaluation et le point de convergence du développement humain durable.
Le centre d'intérêt	Les femmes	Les relations sociales (construits sociaux) entre les femmes et les hommes , et plus particulièrement le lien de subordination de la femme par rapport à l'homme.	La protection et la réalisation des droits de la personne .
Le problème	L'exclusion des femmes , (La moitié des ressources productives du monde) des	Les relations inégales de pouvoir qui empêchent un développement équitable et la	Les discriminations basées sur le sexe , malgré la reconnaissance par les

	Intégration des femmes au développement (IFD)	Genre et développement (GED)	Approche basée sur les droits humains
	processus de développement.	pleine participation des femmes au développement.	États et autres entités politiques des droits humains universels.
Le but	Un développement plus efficace et efficient qui implique les femmes	Un développement équitable et durable où les femmes et les hommes prennent les décisions	Garantir à toute personne, femmes et filles incluses, le plein exercice de tous ses droits.
La solution	Intégrer les femmes aux processus de développement existant	Donner du pouvoir (empower) aux femmes pour transformer les relations inégales de pouvoir.	1) Comprendre et reconnaître l'EFH en tant que droit humain. 2) Respecter, protéger et remplir progressivement toutes les obligations des droits de la personne est perçu comme le moyen de réaliser le développement.
Les stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Projets pour femmes • Volets femmes dans des projets élargis • Projets intégrés • Accroître la productivité des femmes • Accroître le revenu des femmes • Accroître la capacité des femmes d'effectuer les tâches traditionnellement liées à leur rôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le concept du développement, en prenant compte de la dimension genre et autres inégalités sociales/économiques/politiques. • Identifier et considérer les besoins pratiques (tel qu'ils sont définis par les hommes et les femmes) pour qu'ils améliorent leur condition. • Viser à atteindre les intérêts stratégiques des femmes. • Miser sur un type de développement axé sur les gens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser la situation dans la perspective holistique des droits humains • Les détenteurs de droits doivent exprimer leurs demandes politiques en matière de droits humains aux gouvernements, entreprises et autres acteurs internationaux. • Les entités qui ont des obligations en matière de droits doivent bénéficier d'un appui pour être capables de garantir ces droits à tous et toutes. • Les femmes, en tant que titulaires de droits, participent et voient leur pouvoir accru en matière de renforcement de capacité à faire valoir leurs revendications.

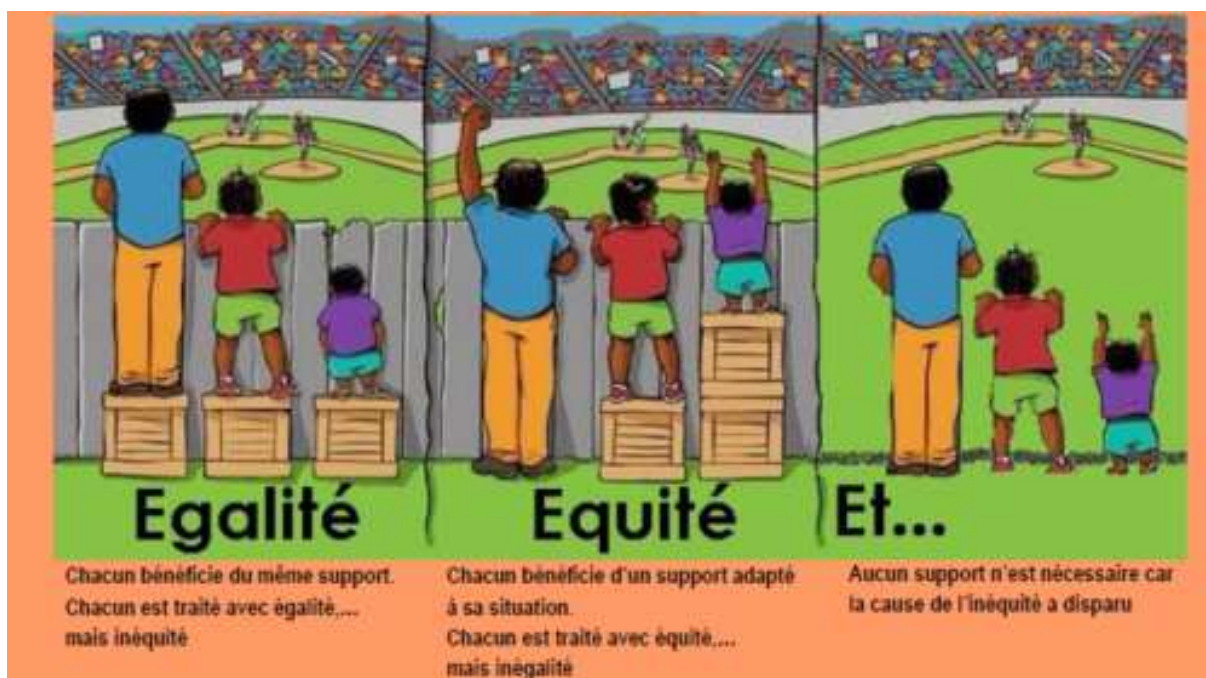
Source : SACO-CESO. Aide mémoire EFH

La différence entre le sexe et le genre

SEXE	GENRE
Fait référence aux différences biologiques qui sont universelles / « sexe biologique »	Fait référence aux différences culturelles construites par la société, et qui varient selon le milieu social, le contexte culturel... / « sexe social »

SEXE	GENRE
Caractère inné : défini à la naissance	Caractère acquis : appris, non défini à la naissance
Ne change généralement pas au cours du temps	Peut changer au cours du temps
<u>Exemples :</u> Seules les femmes peuvent mettre au monde un enfant Seuls les hommes ont de la barbe	<u>Exemples :</u> Le père et la mère peuvent donner le biberon à un enfant (il n'est pas déterminé « biologiquement que seules les femmes peuvent nourrir un enfant ») Les hommes et les femmes peuvent exercer des responsabilités politiques (il n'y a pas d'obstacle « physique », biologique à la participation des femmes en politique »)

Le genre en image



Egalité

L'égalité de genre est le fait de fournir aux femmes et aux hommes les mêmes droits, opportunités, ressources dans tous les domaines.

Equité

L'équité est synonyme de justice, c'est-à-dire que les personnes, quelle que soit leur identité, sont traitées de manière juste. Cela veut dire qu'il faut veiller à ce que les mécanismes d'affectation des ressources et de prise de décision soient justes pour tous et qu'ils n'introduisent pas de discrimination en fonction de l'identité. Il faut adopter des mesures pour mettre fin à la discrimination et aux inégalités qui ont été signalées et documentées et pour garantir, dans la mesure du possible, l'égalité des chances.

En effet, **l'équité s'impose pour parvenir à l'égalité**. Par exemple, il peut s'avérer inéquitable de traiter les gens comme s'ils étaient égaux dans un contexte où le système a longtemps

désavantagé certaines personnes, si bien que ces personnes ne pouvaient pas fonctionner comme des égaux. Il manque alors la justice inhérente à une situation véritablement équitable.

Les stratégies d'équité sont différentes des stratégies d'égalité. Pour différencier ces deux types de stratégies, on utilise l'énoncé suivant : « **l'équité est un moyen, l'égalité est une finalité** ». En d'autres mots, il ne s'agit pas d'offrir exactement le même traitement à chaque individu, mais plutôt d'adapter les stratégies en fonction de besoins spécifiques pour atteindre l'égalité.

Diversité

La **diversité** se rapporte aux conditions, aux modes d'expression et aux expériences de différents groupes définis par l'âge, le niveau d'éducation, l'orientation sexuelle, la situation ou les responsabilités de parent, le statut d'immigration, le statut d'Autochtone, la religion, la situation de handicap, la langue, la « race », le lieu d'origine, l'origine ethnique, la culture, la situation socioéconomique et d'autres attributs. La diversité se rapporte également à l'identité de genre ou à l'expression de genre.

Inclusion

L'inclusion se rapporte à la **création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités**. À l'échelle de l'organisation, l'inclusion exige qu'on recense et supprime les obstacles (physiques ou procéduraux, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels) qui nuisent à la participation et à la contribution des personnes. Elle exige également une affirmation des valeurs et des principes d'équité, de justice et de respect en se montrant ouverts à différentes opinions et perspectives, en acquérant une compréhension des autres cultures, expériences et communautés et en faisant un effort conscient pour être accueillants, serviables et respectueux de tous.

- L'inclusion vise la transformation des milieux d'études, de travail et de vie pour les **adapter à la diversité des personnes**.
- Les stratégies qui visent l'inclusion dépassent les stratégies en équité ou les stratégies d'intégration. En effet, l'inclusion se focalise sur l'**élimination des obstacles** à travers la transformation des milieux plutôt que sur le fait d'outiller les individus pour dépasser les obstacles. L'inclusion est **une responsabilité collective** alors que l'intégration fait reposer **la responsabilité sur les individus**. Travailler pour l'inclusion signifie que l'on accepte de modifier l'environnement d'apprentissage, de recherche ou de travail pour que chaque personne puisse exprimer son plein potentiel.
- Plus concrètement, l'inclusion porte sur la **création d'un climat sécuritaire et positif au sein d'équipes**. Le potentiel et les contributions de chaque personne peuvent y être mis de l'avant. De même, chaque personne peut se permettre d'être authentique, c'est-à-dire qu'elle n'a pas besoin de cacher une partie de son identité.

Intérêts d'intégrer le genre dans le cercle familial, les organisations et la communauté

Le genre doit être perçu comme concept, objectif et méthodologie.

En tant que **concept**, l'approche Genre analyse les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe. Cette répartition des rôles, des responsabilités, des activités et des ressources entre femmes et hommes est source d'inégalités et limite la liberté des femmes à jouir des droits humains.

En tant **qu'objectif**, l'approche Genre promeut l'égalité des droits, ainsi qu'un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes. L'approche Genre promeut

des droits formels et réels égaux pour les femmes et les hommes, l'amélioration de l'accès aux espaces d'expression et de pouvoir, au capital humain incorporé (santé, éducation) et aux facteurs de production. L'approche genre comprend aussi la prévention et la répression des violences fondées sur le sexe, un partage équitable des ressources et des responsabilités, ainsi qu'un développement humain plus complet et durable pour tous et toutes.

En tant que **méthodologie**, l'approche Genre produit une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant d'un point de vue économique que social, culturel et politique. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement. Elle conduit à la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives. La méthodologie de l'approche genre implique une démarche résolument participative, créant les meilleures conditions pour une participation réelle des femmes. La démarche repose toujours efficacement sur la production d'informations ventilées par sexe. La non-prise en compte des activités, spécificités ou propositions des femmes est en effet une discrimination structurelle. En produisant ces données complémentaires, et en valorisant les apports des femmes autant que ceux des hommes, l'approche Genre enrichit les connaissances et permet une compréhension plus objective de la réalité. L'approche genre et développement vise à rendre visibles les inégalités afin qu'elles soient prises en compte directement dans les politiques, programmes et projets de développement. En s'adressant aux personnes comme aux institutions, elle cherche à sensibiliser et changer les mentalités pour imaginer des modes de relations plus démocratiques, tant dans la vie quotidienne que dans la vie économique, sociale et politique".

Dans le cercle familial, les organisations et la communauté, la prise en compte du genre devient inévitable pour les raisons suivantes :

- Afin de pouvoir saisir les évolutions des rapports de genre, les analyses à ce sujet doivent se faire avant, pendant et après une intervention de développement. Pour assurer une véritable intégration de l'aspect genre, il est indispensable de le prendre en compte dès le stade de la conception et de la planification d'actions de développement;
- Nécessité d'avoir une société pacifique;
- Le développement dans toutes ses dimensions doit être inclusif et durable;
- Un plein épanouissement des femmes;
- La prise en compte de toutes les couches de la société;
- Un développement personnel équilibré;
- Une redistribution équitable des ressources;
- Le bien-être de la famille;
- Un impact positif des projets et programmes de développement sur les cibles touchées;
- Un réel développement des communes et de surcroît de la nation toute entière;
- Développement de très relations sociales entre les sexes et intra-sexes;

Conclusion

Les relations de genre sont essentielles pour le développement durable et inclusif. Il faut traiter les hommes et les femmes de manière équitable. C'est pourquoi l'accent doit être mis sur l'équité dans les relations et interventions de développement.

FICHE TECHNIQUE N°2 : Les violences basées sur le genre

Contexte

Le Bénin à l'instar de plusieurs pays d'Afrique mène depuis quelques années des interventions en faveur de la lutte contre les violences basées sur le genre. La Loi N°2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes établit à l'issue de la première étude d'envergure nationale sur l'état des lieux de la situation des violences faites aux femmes et aux filles, réalisée en 2009 est l'un des engagements politiques majeurs dans la lutte contre les VBG. La persistance du phénomène a conduit au renforcement du cadre législatif national par la loi N°2021 - 11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin. Les violences s'observent sous plusieurs formes : les violences psychologiques et verbales, les violences physiques, les violences économiques, les violences sexuelles, les violences patrimoniales, les violences en ligne, etc... Elles constituent un phénomène qui freine le développement réel de la personne, de la famille, de la communauté et de la nation toute entière. Pour comprendre les phénomènes liés à la masculinité, il urge de comprendre aussi les violences qui sont perpétrées sur les humains.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités sur le PADAAM, il est prévu la formation des hommes leaders et époux des femmes accompagnés dans le leadership transformationnel.

Objectif

L'objectif de cette fiche est de permettre aux hommes leaders de comprendre le phénomène des violences basées sur le genre en vue des changements de comportements.

Concepts de base

Abus sexuel : Désigne toute atteinte physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ainsi que la menace d'une telle atteinte. Il comprend l'esclavage sexuel, la pornographie, la maltraitance des enfants et les agressions sexuelles.

Auteur de violences : Personne, groupe ou institution qui inflige directement des violences ou autres maltraitements à autrui contre sa volonté, ou soutient ces agissements d'une quelconque autre manière.

Auteurs de violences secondaires : Les personnes qui n'ont pas directement commis(e)s les violences contre le/la survivant(e), mais ont joué un rôle indirect dans ces violences en organisant ou en ordonnant la planification, la préparation ou l'exécution du crime, en étant les instigateurs ou en s'en rendant complices.

Coercition : Consiste à forcer, ou à tenter de forcer une autre personne à adopter des comportements contre sa volonté par la menace, l'insistance verbale, la manipulation, la tromperie, les attentes culturelles ou le pouvoir économique.

Consentement éclairé : Autorisation donnée par le/la survivant(e) à la divulgation, dans certaines circonstances, des informations concernant son cas de VBG, en toute connaissance des implications de cette diffusion.

Discrimination fondée sur le genre : Elle englobe toute distinction, exclusion ou restriction liée au genre ayant pour effet ou pour but d'entraver, voire totalement annuler, la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits humains et des libertés fondamentales.

Discrimination systémique : Implique les procédures, les habitudes et une forme d'organisation au sein d'une structure qui, souvent sans intention, contribuent à des résultats moins favorables pour les groupes minoritaires que pour la majorité de la population, en ce qui concerne les politiques, les programmes, l'emploi et les services de l'organisation.

Droits reproductifs : Les droits reproductifs reposent sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et de toutes les personnes de décider librement et de façon responsable du nombre de leurs enfants, de l'espacement et du moment de leur naissance, et de disposer des informations et des moyens de le faire, ainsi que du droit au meilleur état de santé possible en matière de sexualité et de procréation. Ces droits comprennent également le droit de chacune et chacun de prendre des décisions relatives à la procréation sans discrimination, coercition et violence.

Féminicide : Le féminicide désigne l'assassinat ou le meurtre d'une femme simplement parce qu'elle est une femme, mais peut aussi faire référence à toute mort donnée à une femme ou une fille. La plupart des cas de féminicide sont commis par des partenaires ou des ex-partenaires et sont le résultat de longs abus commis au sein du foyer, de menaces ou d'agissements intimidants, de violences sexuelles ou de situations où les femmes ont moins de pouvoir ou de ressources que leur conjoint ou ex-conjoint.

Harcèlement : S'entend de tout comportement inacceptable ou déplacé, raisonnablement propre ou de nature à choquer ou humilier. Il peut s'agir de paroles, de gestes ou d'actes de nature à importuner, choquer, blesser, avilir, intimider, rabaisser, humilier ou gêner autrui ou à susciter au lieu de travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation.

Machisme : Attitude de domination, l'auteur ayant conscience et usant de sa supériorité, et ayant droit à des privilèges. Imposer à l'autre des valeurs viriles, en prônant cette suprématie.

Maltraitance des enfants : Est un concept générique qui englobe toutes les formes de négligence, de violence ou d'abus susceptibles de nuire à la sécurité et à l'intégrité physique et psychologique de l'enfant. Il s'agit à la fois d'actes omis, c'est-à-dire de l'absence de réponse aux besoins d'ordre physique, psychologique et social de l'enfant, et d'actes commis, c'est-à-dire dirigés directement ou indirectement contre celui-ci. « *Toute forme de violences, d'atteintes ou de brutalités physiques et mentales, d'abandon ou de négligences, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle...¹* ».

Maltraitements psychologiques/ émotionnelles : Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux, etc.

Non-assistance : Ne pas secourir volontairement son prochain qui est en grande difficulté voire en danger. Par ailleurs, la non-assistance à personne en danger est un délit punissable dans le

¹ [Article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.](#)

code criminel. **Exemple** : Laisser l'autre en grande détresse (idées suicidaires, alcool...) sans proposer de lui venir en aide.

Partenaire intime : On entend par partenaire intime le conjoint actuel (époux ou conjoint de fait) ou le partenaire non marital (petit ami, petite amie, partenaire du même sexe, petit copain). Les partenaires intimes ne cohabitent pas nécessairement ensemble, et leur relation n'implique pas nécessairement l'activité sexuelle.

Patriarcat : Forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille, par rapport à la femme.

Survivant/Victime : Personne ayant subi des VBG. Le terme de « victime » est souvent utilisé dans les secteurs juridique et médical. Le terme « survivant(e) » lui est généralement préféré dans les secteurs de l'aide psychologique et du soutien social, car il implique une résilience.

Traite des êtres humains : La traite des êtres humains est l'acquisition et l'exploitation de personnes, par divers moyens tels que la force, la fraude, la coercition ou la tromperie. Ce crime odieux piège des millions de femmes et de filles dans le monde. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. Les victimes de traite n'y ont jamais consenti, ou bien leur consentement initial est rendu indifférent par les actes de coercition, de tromperie ou de violence des trafiquants. Il peut s'agir de trafic, que les victimes soient transportées dans un autre pays ou qu'elles ne soient emmenées que d'un lieu à un autre à l'intérieur d'un même pays.

Viol psychologique : Forcer, contraindre l'autre contre sa pensée. Diriger l'autre, la/le souiller.
Exemple : Obliger l'autre à renier sa religion, à commettre des actes contraires à ses croyances et à la loi.

Violence conjugale : Comportement d'un partenaire intime qui cause un préjudice physique, sexuel ou psychologique, y compris des actes d'agression physique, de coercition sexuelle, de violence psychologique et contrôler les comportements. Cette définition couvre la violence commise par les conjoints actuels et anciens et par d'autres partenaires intimes.

Violence à l'égard des femmes : Tout acte de violence sexiste qui cause ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée.

Violence en ligne ou numérique : La violence en ligne ou violence numérique, à l'égard des femmes en particulier, désigne tout acte de violence commis, assisté ou aggravé par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (téléphones mobiles, Internet, médias sociaux, jeux informatiques, messagerie de texte, courriels, etc.) simplement parce qu'elles sont des femmes. Les violences en ligne prennent diverses formes : Cyberintimidation ; Sexting non consensuel ; Doxing.

Violence liée au genre (VLG) : La violence liée au genre est un terme générique qui sert à désigner tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles différents des hommes et des femmes que leur attribue la société. La nature et l'étendue des types particuliers de VLG varie selon les cultures, les pays et les régions.

Cible

La fiche s'adresse aux femmes et hommes de manière générale et aux hommes leaders des OP de façon particulière accompagnés par le PADAAM.

Contenu technique

Les données statistiques sur les VBG au Bénin

L'observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant (OFFE) du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance a réalisé en 2022, une étude sur les violences basées sur le genre au Bénin. Il ressort de cette étude des résultats très alarmants.

Ampleur des VBG entre 2019 et 2022 : L'exploitation des données du Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, nouvelle génération (SIDoFFE-NG) montre qu'au total 49907 cas de VBG (toutes catégories confondues) ont été reçus entre le 18 février 2019 et le 18 février 2022 à l'échelle des douze (12) départements du pays. La majorité des actes de violences a été dirigée contre les femmes ou filles et se caractérisent, entre autres, par : les violences psychologiques ou morales (19938 cas), les violences physiques (6267 cas), les violences économiques (5749 cas), les violences patrimoniales ou culturelles (1505 cas), les violences sexuelles (1049 cas), le harcèlement (613 cas), les enlèvements et séquestrations (439 cas), le lévirat (340 cas) et l'inceste (61 cas).

Prévalence des VBG au cours des douze derniers mois (entre février 2021 et février 2022) : la prévalence des VBG au cours des douze derniers mois est estimée à partir des données primaires collectées en février 2022 lors de cette étude à l'échelle de trente-six (36) zones de dénombrement réparties sur l'ensemble des douze (12) départements du pays. Les résultats montrent qu'un peu moins de six personnes de 15 ans ou plus sur dix (58,5%) ont déclaré avoir été victimes d'au moins un des cinq types de VBG examinés. La prévalence la plus élevée (67,1%) est enregistrée parmi les adolescents de 15-19 ans, tandis que la plus faible proportion (37,5%) a été enregistrée parmi les enfants de 3-9 ans. Parmi les enfants de 10-14 ans, un peu plus de moitié (52,4%) ont déclaré avoir été victimes des VBG. Selon le sexe, 59,9% de femmes de 15 ans ou plus ont déclaré avoir été victimes de violence contre 55,9% d'hommes de la même catégorie d'âge. Avant 15 ans, 44,6% des filles ont déclaré avoir été victimes de VBG contre 47% chez les garçons.

- ✚ prévalence des violences psychologiques et verbales : 41,9% des personnes de 15 ans ou plus contre 34% des enfants de 3 - 14 ans ont déclaré avoir été victimes des actes de violences psychologiques et verbales au cours des douze (12) derniers mois précédant l'enquête (entre février 2021 et février 2022).
- ✚ prévalence des violences physiques : la proportion de violences physiques varie de 21,1% (la plus faible) parmi les jeunes de 25-29 ans à 33,1% (valeur la plus élevée) parmi les adultes de 35-44 ans. Comparativement aux hommes/garçons, les femmes/filles sont légèrement discriminées : 30,2% contre 29,6% entre 3 - 14 ans et 27,9% contre 27,6% à partir de 15 ans.
- ✚ prévalence des violences économiques : 22,5% des femmes contre 30,8% des hommes de 15 ans ou plus ont déclaré avoir été victimes de violences économiques. Parmi les enfants, la proportion est de 14,4% chez les filles contre 18,1% chez les garçons.
- ✚ prévalence des violences sexuelles : les femmes sont plus vulnérables aux actes de violences sexuelles comparées aux hommes : 33% contre 27,3% à partir de 15 ans

- contre 21,9% et 17,6% parmi les enfants de 3–14 ans.
- ✚ prévalence des violences en ligne : Parmi les 15 ans ou plus, 12,1% des femmes contre 15% des hommes ont déclaré être victime de violence en ligne au cours des douze (12) derniers mois précédents l'enquête. Parmi les enfants, la prévalence du phénomène est de 7,3% parmi les filles contre 5,6% parmi les garçons.

Prise en charge de violences basées sur le genre au cours des trois dernières années :

L'exploitation des données du Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, nouvelle génération (SIDoFFE-NG) montre que sur l'ensemble des 49907 cas de VBG reçus, au total 33613 cas (toutes formes confondues) ont été pris en charge au Bénin entre février 2019 et février 2022. Le département du Zou enregistre le plus grand nombre de cas de VBG pris en charge (7190 cas, soit 21,39%). Au total 4311 cas de VBG (toutes formes confondues) ont été référés aux Officiers de Police Judiciaires (OPJ) dont 900 cas, soit 20,8% provenant du département du Zou. Parmi les cas pris en charge, 2205 dont 461 cas du département du Zou ont été référés aux formations sanitaires. Le département du Zou se retrouve en tête avec le plus grand nombre de cas de VBG d'après le SIDoFFE-NG à cause des multiples interventions de la société civile y compris des CIPEC.

Disparités spatiales dans la prévalence des violences basées sur le genre au cours des douze derniers mois :

les départements à forte prévalence de VBG à l'encontre des enfants (3–14 ans) sont le Borgou (67,2%), les Collines (56,3%), l'Atlantique (54%), le Mono (53,2%) et l'Ouémé (55,1%). En ce qui concerne les VBG à l'encontre des personnes de 15 ans ou plus, les départements à forte prévalence du phénomène sont : le Plateau (77,9%), le Couffo (73,4%), le Borgou (69,2%), le Littoral (66,7%), les Collines (60,0%), le Mono (57,4%), l'Ouémé (55,1), et l'Atlantique (53,5%).

Principaux groupes à risque des violences basées sur le genre au cours des douze derniers mois :

l'âge, le niveau d'instruction, le milieu de résidence, le département et le statut dans le ménage sont les principaux facteurs associés à la persistance de la pratique des VBG au cours des douze derniers mois précédents l'enquête. Les adolescents et jeunes (10–14 ans, 15–19 ans et 20–24 ans) sont plus à risque de VBG. Les personnes sans instruction, les épouses/époux des chefs de ménage, les enfants du chef de ménage et dans une certaine mesure les parents de chefs de ménage et les autres membres du ménage courent plus de risque de connaître les violences basées sur le genre. Les risques de VBG sont aussi importants en milieu rural (comparés au milieu urbain) et dans les départements de l'Alibori (4,7 fois), de l'Atacora (3,9 fois), de la Donga (3 fois) et dans le Zou (2,7 fois), comparés au département du Borgou. Le rôle des facteurs socioculturels comme l'appartenance ethnique et religieuse est aussi important dans les différences de comportements en matière du genre. En effet, les résultats des entretiens qualitatifs avec les répondants révèlent que les principales causes qui sous-tendent la persistance des VBG demeurent essentiellement les causes socio-culturelles (valorisation du sexe masculin et le statut d'infériorité conféré aux femmes, l'analphabétisme, la polygamie, les croyances religieuses, etc.) et les causes économiques (pauvreté et les vulnérabilités économiques, etc.).

Profil des auteurs des VBG : le profil des auteurs des actes de violences enregistrés au cours des 12 derniers mois varie selon la forme de VBG. Globalement, les auteurs des actes des VBG sont en majorité, soit des camarades / collègues / amis, ou supérieurs / employeurs / éducateurs ou les parents / membres de famille y compris les conjoints.

Cadre législatif et institutionnel en matière de VBG : pour prévenir et lutter efficacement contre les VBG, l'Etat béninois en collaboration avec ses partenaires internationaux et de la

société civile a renforcé le cadre législatif et institutionnel à travers la mise en place d'un arsenal juridique et institutionnel y compris la mise en place de structures de prise en charge des victimes de VBG. Le cadre juridique national s'est récemment renforcé par la loi n°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin. Le pays a également ratifié une dizaine d'instruments internationaux et régionaux. Les résultats de l'enquête révèlent une faible connaissance du cadre législatif par les populations. Seulement trois répondants de 15 ans ou plus sur dix (31%) ont déclaré connaître l'existence de lois interdisant les VBG. Parmi ces derniers, seulement 9,5% pense que les lois sont appliquées et 24,7% pense que les activités de lutte contre les VBG ne sont pas efficaces. Le cadre institutionnel de prévention et de prise en charge des VBG en République du Bénin bénéficie de la participation de plusieurs structures de lutte contre le phénomène dont : le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère et de la Sécurité Publique (à travers, entre autres, l'Office Centrale de Protection de Mineurs, de la Famille et de la Répression de la Traite des Etres Humains, etc.), le Ministère de la Justice, la Cours de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET), l'Institut National de la Femme, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations de la Société Civile et surtout les Centres Intégrés pour la prise en charge des victimes des VBG (CIPEC-VBG).

Types et formes de violences basées sur le genre (VBG)

En se référant donc à l'OMS (2002), on peut retenir deux classifications des violences : la classification selon les situations et les caractéristiques des auteurs nommée type de violences et la classification selon la nature des actes nommée forme de violences.

Types de violence



Violence auto-infligée

C'est la violence qu'une personne s'inflige à elle-même (auto-infligée). Elle se subdivise en comportements suicidaires et sévices auto-infligés. Par ailleurs, ces derniers comprennent des actes tels que l'automutilation.



Violence interpersonnelle

La violence interpersonnelle concerne les interactions (entre deux ou plusieurs personnes) au cours desquelles sont commis des actes violents, qu'il s'agisse de contextes privés, comme la famille, ou de contextes sociaux, comme la rue, les institutions, les écoles, le travail, etc. La violence interpersonnelle se divise en deux catégories : la violence familiale et à l'égard d'un partenaire intime et la violence communautaire ou entre des personnes qui ne sont pas apparentées ou qui peuvent ne pas se connaître.



Violence collective

Il s'agit de violence perpétrée par des groupes de personnes plus nombreux ou par des Etats. Ce sont des formes organisées de violence qui évoquent moins l'aspect du nombre de personnes impliquées que celui de la structure à travers laquelle elle s'exprime. Dans ce sens, on distinguera la violence commise par des groupes organisés.

Formes de violence

En considérant la nature des actes violents, on distingue cinq aspects importants à savoir : violences psychologiques et verbales, violences physiques, violences sexuelles, violences

économiques et les pratiques traditionnelles néfastes. Ces différentes formes de violences sont définies dans la loi 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes en République du Bénin à son article 3.

► **Violence psychologique ou morale**

Le fait de soumettre toute personne à des agissements ou paroles répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de vie susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre ses projets ou son avenir.

C'est aussi un acte ou une négligence portant préjudice à la stabilité psychologique, un abandon, une inattention réitérée, une jalousie excessive, des insultes et humiliations, une dévalorisation, une marginalisation, un manque d'affection, une indifférence, l'infidélité, des comparaisons destructives, le rejet, la restriction de l'autodétermination et des menaces ; autant de situations pouvant amener la victime à sombrer dans la dépression, à s'isoler, à perdre l'estime de soi, voire à se suicider.

► **Violence physique**

Tout type d'acte entraînant un dommage non accidentel, moyennant le recours à la force physique ou à tout type d'arme ou d'objet pouvant provoquer ou non des lésions internes, externes ou les deux à la fois.

► **Violence sexuelle**

Tout acte ayant pour effet de dégrader ou d'entraîner un dommage pour le corps et/ou la sexualité de la victime et qui, par conséquent, porte atteinte à sa liberté, à sa dignité et à son intégrité physique.

C'est l'expression d'un abus de pouvoir dicté par la suprématie de l'homme sur la femme qui est ainsi dénigrée et traitée comme un objet ; toutes autres formes similaires qui nuisent ou portent atteinte à la dignité, à l'intégrité ou à la liberté des femmes.

► **Violence économique**

Le fait d'user de ses moyens pour ralentir ou empêcher l'épanouissement économique ou financier de toute personne, ou le fait d'empêcher toute personne de jouir de ses droits socio-économiques.

► **Violence conjugale**

La violence conjugale est aussi appelée violence entre partenaires intimes. D'après l'OMS (2002), la violence entre partenaires intimes englobe tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui en font parties (OMS, 2002). La violence exercée par un partenaire intime est l'une des formes les plus courantes de violence à l'égard des femmes ; elle englobe les sévices physiques et sexuels, la maltraitance psychologique et les comportements tyranniques et dominateurs des partenaires intimes. Les formes de violence entre partenaires intimes sont, entre autres :

- ♥ actes d'agression physique, comme des gifles, des coups de poing, des coups de pied et des volées de coups ;
- ♥ violence sexuelle, notamment des rapports sexuels forcés et d'autres formes de coercition sexuelle ;
- ♥ violence émotionnelle (psychologique), comme des insultes, le rabaissement, l'humiliation constante, des actes d'intimidation (par ex., destruction d'objets), des menaces de sévices, des menaces de retrait des enfants ;

- ♥ comportements tyranniques et dominateurs, comme ceux consistant à isoler une personne de sa famille et de ses amis ; à surveiller ses faits et gestes ; et à limiter son accès aux ressources financières, à l'emploi, à l'éducation ou aux soins médicaux.

► **Violences faites aux femmes et aux filles**

Selon la déclaration adoptée par les Nations Unis en 1993, les VFF sont des actes dirigés contre la femme qui lui causent ou peuvent lui causer un dommage ou des souffrances physiques, sexuelles ou morales. La femme subit ces actes ou la menace de ces actes dans la vie privée (au domicile familial) ou dans la vie publique (au bureau, à l'atelier, au marché, dans les établissements scolaires ou universitaires). Les violences faites aux femmes c'est aussi tout acte exercé sur les femmes et les enfants contre leur volonté et qui leur porte préjudice ou dommage, ou toutes les maltraitances et injures faites aux femmes et aux enfants.

► **Pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes**

Ce sont des actes tirés des usages et coutumes qui portent atteinte à la femme. Il s'agit notamment :

- des interdits alimentaires en cas de grossesse ou d'accouchement ;
- du gavage qui consiste à nourrir exagérément les filles mineures en vue de les rendre physiquement aptes au mariage ;
- des rites de veuvage dégradants dont le lévirat ;
- des atteintes à la liberté de mouvement de la femme ;
- des pressions sur la femme par le biais des enfants, etc...

► **Violence patrimoniale**

Tout acte ou négligence affectant la survie de la victime et consistant à transformer, soustraire, détruire, retenir ou détourner des objets, documents personnels, biens et valeurs, droits patrimoniaux ou ressources économiques destinées à couvrir ses besoins et pouvant s'étendre aux dommages causés aux biens communs ou propres à la victime.

Parmi ces formes de violence, les textes de loi béninois n'ont pas défini la violence en ligne. Ce qui est fait dans les paragraphes suivants

► **Autre forme de violence : violence en ligne ou cyber-violence**

La notion de « cyberharcèlement » (en anglais cyberbullying) est au départ le vocabulaire employé pour désigner les violences en ligne. Il se définit comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule » (Smith et al., 2008).

Les faits souvent incriminés des formes de violence se présentent dans le tableau suivant :

Formes de violences	Faits souvent incriminés
Violences verbales et psychologiques	Chantage Diffamation Harcèlement/Violences et voies de fait Injure Maltraitance Menace Répudiation/Violences et voies de fait

Formes de violences	Faits souvent incriminés	
Violences physiques	Administration de substances nuisibles à la santé Avortement Bastonnade/ Coups et blessures volontaires /Coup avec objet tranchant/ Coup avec objet non tranchant/ Coup de poing/pied/gifle/ Châtiments corporels Déplacement illégal de mineur Empoisonnement Enlèvement/Séquestration Infanticide Maltraitance Parricide Stérilisation forcée Trafic des êtres humains	
Violences sexuelles	Abus sexuel (agressions sexuelles et atteintes sexuelles)	
	Exploitations sexuelles	Excitation des mineurs à la débauche Incitation des mineurs à la débauche Prostitution forcée Proxénétisme /Pédophilie Pornographie mettant en scène les enfants
	Harcèlement sexuel	
	Viol	
	Autres violences sexuelles	Inceste Pédophilie Zoophilie
Pratiques traditionnelles néfastes	Lévirat Mariage forcé Mariage précoce Mutilation génitale féminine Pratique de charlatanisme et mysticisme Pratique de charlatanisme et de sorcellerie Rites de veuvage	
Violences économiques	Déplacement illégal des mineurs Interdiction de mener une activité économique Privation de moyens de subsistance Trafic des êtres humains Traite d'enfants Traite des personnes	

Source : Extrait du Guide d'accompagnement psychosociale de Médecins du Monde (2020)

Facteurs associés à la persistance des VBG

Les facteurs associés à la persistance des VBG sont notamment l'âge, le niveau d'instruction, le milieu de résidence, le département, le lien de parenté avec le chef de ménage, le comportement vis-à-vis de l'alcool, et les facteurs socioculturels (l'appartenance ethnique et religieuse, les pratiques sociales, les normes et des valeurs d'une identité collective telle que la valorisation du sexe masculin avec la domination de l'homme, le droit d'aînesse et le statut d'infériorité ou

de dépendance de la femme avec la soumission). Il faut noter également l'ingérence des parents dans les foyers de leurs progénitures.

Socialement construites sur les stéréotypes et les normes de la société, les VBG proviennent des perceptions, des croyances résultant des inégalités qui engendrent les regards indignes portés sur les femmes, les personnes en situation de handicap et toutes autres personnes dites faibles dans la société. Ces causes sont diverses selon le contexte et les acteurs. Elles se retrouvent sur les plans culturel, social, religieux et économique.

Conséquences des VBG

Les conséquences rapportées par les enquêtes lors des entretiens sont de plusieurs types : psychologique, physique, économique et social. Les violences subies laissent sur les survivantes des traces d'ordre psychologique notamment des troubles émotionnels, la déprime et la dépression, le syndrome psychosomatique et des troubles de comportements. La peur, la colère, la honte sont les principaux troubles émotionnels retrouvés au Bénin. La honte est un autre trouble émotionnel retrouvé chez les victimes. Cette honte amène parfois à la mythomanie chez l'enfant comme l'exprime ce garçon victime de violence de la part de son père. Il affirme en ces termes :

« *Les gens parlent mal de nous dans l'entourage, nous sommes étiquetés comme les enfants du Monsieur qui tape ses femmes et enfants, cela me fait de la honte et je me sens frustré ; souvent lorsque quelqu'un me voit avec les cicatrices sur le corps, il commence par me poser des questions et cela me gêne, j'ai honte. Ceci m'amène à mentir à mon entourage sur les raisons de la plaie sur mon corps (Plateau EVG) »*

Mesures et stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des VBG

Le Bénin, dans le souci de respecter ses engagements au plan international après la ratification des instruments internationaux et régionaux, s'est lancé dans un processus de réforme pour apporter une solution aux violences basées sur le genre. Ainsi pour prévenir et lutter efficacement contre ce fléau qui décime une partie de sa population, l'Etat a opté pour : la mise en place d'un cadre juridique, la poursuite et la condamnation des auteurs de VBG, la mise en place de structures de prise en charge des victimes de VBG et la prise des décrets et d'arrêtés ministériels.

Les VBG sont une violation des droits fondamentaux de la personne humaine. Derrière chaque VBG se cache presque toujours une infraction pénale. Pour y remédier, la législation applicable est composée de la loi fondamentale, de lois générales, de lois spéciales et de normes régionales et internationales reconnues et acceptées par tous les Etats qui les ont ratifiées lesquels, protègent les femmes contre toutes formes de discriminations basées sur le sexe, dont les VBG font partie. Les lois nationales prises et appliquées au Bénin sont :

- ❖ Loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin modifiée par la loi N° 2019 - 40 du 07 novembre 2019 portant révision de la Constitution.
- ❖ La Loi N° 2003-04 du 03 mars 2003 relative à la Santé Sexuelle et de la Reproduction.
- ❖ La Loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille.
- ❖ La Loi N° 2006 - 19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin.
- ❖ La Loi N° 2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes et les infractions qu'elle prévoit et sanctionne.
- ❖ La Loi n° 2018-14 du 2 juillet 2018 portant modification de la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant Code de procédure pénale en République du Bénin.

- ❖ La loi N°2015-18 du 08 Décembre 2015 portant code de l'enfant en République du Bénin.
- ❖ Loi N° 2017-06 du 29 Septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin, publiée au JO 128ème année N°2Ter numéro spécial du 20 Octobre 2017 ;
- ❖ La loi N° 2018-16 du 28 Décembre 2018 portant code pénal en République du Bénin.
- ❖ La loi N° 2021-12 du 20 décembre 2021 modifiant et complétant la Loi N° 2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et de la reproduction.
- ❖ La Loi n° 2021-13 du 20 décembre 2021 modifiant et complétant la Loi N° 2002-07 du 24 aout 2004 portant Code des Personnes et de la famille.
- ❖ La loi N°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin.

Pour les stratégies de prévention, on peut développer des mécanismes suivants :

- ♥ Organiser des campagnes de sensibilisation à l'endroit de la population sur les VBG ;
- ♥ Mener des plaidoyers auprès des gouvernants, des leaders religieux en vue de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des filles
- ♥ Utiliser la paire-éducation pour les jeunes pour toucher plus de jeunes sur les VBG

Pour les stratégies de prise en charge : Au cas où l'infraction de violence est établie, plusieurs issues s'offrent pour l'accompagnement/prise en charge de la victime/survivante. Elle peut procéder à une dénonciation auprès de la police républicaine, du CPS, de l'Institut National de Femme, des ONG, intervenant dans la lutte contre les VBG, des parents.

Concernant la répression : Elle se révèle difficile dans le contexte du Bénin où la victime se trouve confronter parfois aussi bien à la belle-famille qu'à sa propre famille parce que les actes de violences sont dénoncés. Aujourd'hui au Bénin, l'INF se bat pour que les VBG soient sérieusement prises en compte par les cours et tribunaux. Ceci permettra de limiter les VBG perpétrées dans les cercles familiaux, les organisations et la communauté.

Pour conclure, il faut dire que les violences basées sur le genre constituent des fléaux importants dans la société et qui limitent le développement personnel et de la nation toute entière. Les violences envers les hommes sont, a contrario, des violences produites par les hommes eux-mêmes. Dans ce cas, la violence est un moyen d'affirmer leur masculinité, mais sert aussi à marquer une hiérarchie entre hommes. Toutes ces violences font partie d'un continuum de violences qui maintient la domination masculine et l'érige en système d'oppression des femmes et dans lequel la société s'organise autour, par et pour les hommes.

FICHE TECHNIQUE N°3 :

Les masculinités positives : stratégies pour allier les hommes à l'égalité pour toutes et tous.

Contexte

La situation du genre ne doit pas être perçue comme une revendication des organisations féminines, mais bien plus comme une dimension plus profonde dans la recherche de la paix et la stabilité des foyers et des pays, dans la consolidation de la démocratie, la gouvernance participative, la promotion de la santé et un support pour la croissance économique. De ce fait, il est également une question hautement stratégique qui soutient les démarches sus évoquées. Et lorsque l'on évoque le genre, c'est pour aider à mettre la lumière sur les situations des individus, partant de leur sexe, de leur classe sociale, leur race, leur origine, leur âge. En outre, le genre permet d'analyser les rapports entre les sexes et d'en dégager les pouvoirs des uns et des autres. Il y a lieu donc d'avoir à l'esprit les trois pistes majeures en parlant du genre. Il s'agit du pouvoir de la femme, son autonomisation et son accès à l'éducation. La question de la violence devrait être comprise tout simplement comme une violation des droits humains, un obstacle à l'épanouissement collectif et un défi dans le processus de développement humain.

Objectifs

L'objectif de cette fiche est de permettre aux hommes leaders de comprendre que la masculinité positive est une nouvelle vie dans nos attitudes, comportement de tous les jours.

Concepts de base

Les masculinités : Ce sont les manières dont les hommes définissent leur identité en tant qu'hommes en fonction de ce que l'on sait à propos du genre masculin, de ce qui est attendu des hommes par la société et de ce que chaque individu définit selon ses propres sentiments, intérêts et connaissances. C'est aussi la façon dont les hommes perçoivent être un homme comme produit de leur socialisation. Il se réfère à l'ensemble des normes, des valeurs et comportements standards qui expriment explicitement ou implicitement les attentes sur la façon dont les hommes devraient agir et se présenter devant les autres. La masculinité n'est pas la même chose que « hommes ». Parler de masculinité signifie parler des relations entre les sexes et la position des hommes dans le domaine du genre.

La **masculinité positive** : Elle est par contre celle qui est dépourvue des violences, des injustices, des viols, d'harcèlement et autres méfaits.

Les féminités : C'est l'ensemble des caractères morphologiques, psychologiques et comportementaux spécifiques, ou considérés comme spécifiques aux femmes. Ils sont liés au sexe ou au genre, et fortement influencés, voire conditionnés par l'environnement socioculturel.

Les masculinités hégémoniques : Elles constituent un idéal auquel beaucoup d'hommes aspirent. Cependant, cet idéal est confronté à une intersection des paramètres qui peuvent le rendre inatteignable à savoir le statut social, l'orientation sexuelle, la religion, la classe sociale et économique. Cependant, les masculinités hégémoniques sont fluides, dynamiques et peuvent changer lors des interventions prévues à cet effet.

Le "**modèle écologique**" : Il s'avère un outil utile pour cartographier ces interrelations multiples et toujours changeantes, et pour définir les points d'entrée pour les programmes

visant à transformer les rapports de genre. Ce modèle illustre l'importance de travailler non seulement avec les individus, mais également avec des groupes, des systèmes et des structures diversifiés et interconnectés pouvant influencer les normes de genre et le comportement des hommes et des femmes.

Le patriarcat : Forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille, par rapport à la femme. Dans *Theorizing patriarchy* (1990), la sociologue anglaise Sylvia Walby (en) propose de concevoir le patriarcat comme une institution reposant sur six structures : le travail salarié, le travail domestique, la sexualité, la culture, la violence et l'État.

Cible

La fiche s'adresse aux hommes de manière générale et aux hommes leaders des OP de façon particulière accompagnés par le PADAAM.

Contenu technique

Les normes de genre et le patriarcat

Les hommes sont définis par des normes de genre qui leur ont fixé des rôles selon les attentes de la société. Historiquement, ces rôles ont fait entrer les hommes dans des comportements qui peuvent être violents et qui affectent l'intégrité des hommes, des femmes et de l'environnement qui nous entoure. Une norme de genre est « un système de croyances culturelles et de valeurs socialement construites et acceptées, vues comme universelles et "naturelles", qui déterminent le fait d'être un homme ou d'être une femme selon les rapports de pouvoir existants » (Ridgeway Correll, 2004, p. 12, traduction personnelle).

Ces mandats s'inscrivent dans le patriarcat, une idéologie qui promeut la concentration du pouvoir par les hommes. Dans le patriarcat, on attribue uniquement aux hommes, des rôles et des qualités qui sont valorisés et estimés dans la société. Même s'ils représentent apparemment une position avantageuse pour les hommes, ces privilèges ont privé aux hommes de mieux connaître ce que les femmes autour d'elles pensent et proposent ; ils ont été obligés à ne pas manifester leurs sentiments et compétences ; à nier les possibilités de chercher de l'aide et à se montrer toujours forts et capables même s'ils ne se sentent pas ainsi à l'intérieur. C'est pourquoi ces privilèges apparents mènent les hommes à se mettre dans un état d'insécurité, à s'enfermer sur eux-mêmes, à être violents sur eux-mêmes et sur leur contexte, et à priver la société de la contribution des femmes et des filles dans tous les secteurs de la vie publique comme l'économie, la science, le sport et la politique.

Dans les sociétés patriarcales, soit la majorité des sociétés dans le monde, les hommes ont construit des masculinités associées à la violence.

Voici quelques faux dictons de la culture qui reflètent des mandats de genre dans le patriarcat :

- ✚ « Les femmes sont le sexe faible ». C'est FAUX. Autant les hommes que les femmes ont des forces et des faiblesses.
- ✚ « Les hommes sont violents par nature » C'est FAUX. Car la violence est un comportement appris. Nous pouvons tous et toutes créer des relations basées sur la reconnaissance et la considération pour les autres.
- ✚ « Les hommes ne sont pas capables de contrôler leurs instincts ». C'est FAUX. Les

hommes sont des êtres humains et non pas des animaux. Ils peuvent bien réfléchir aux conséquences de leurs actions et se retenir de faire du mal aux femmes, à eux mêmes et à l'environnement.

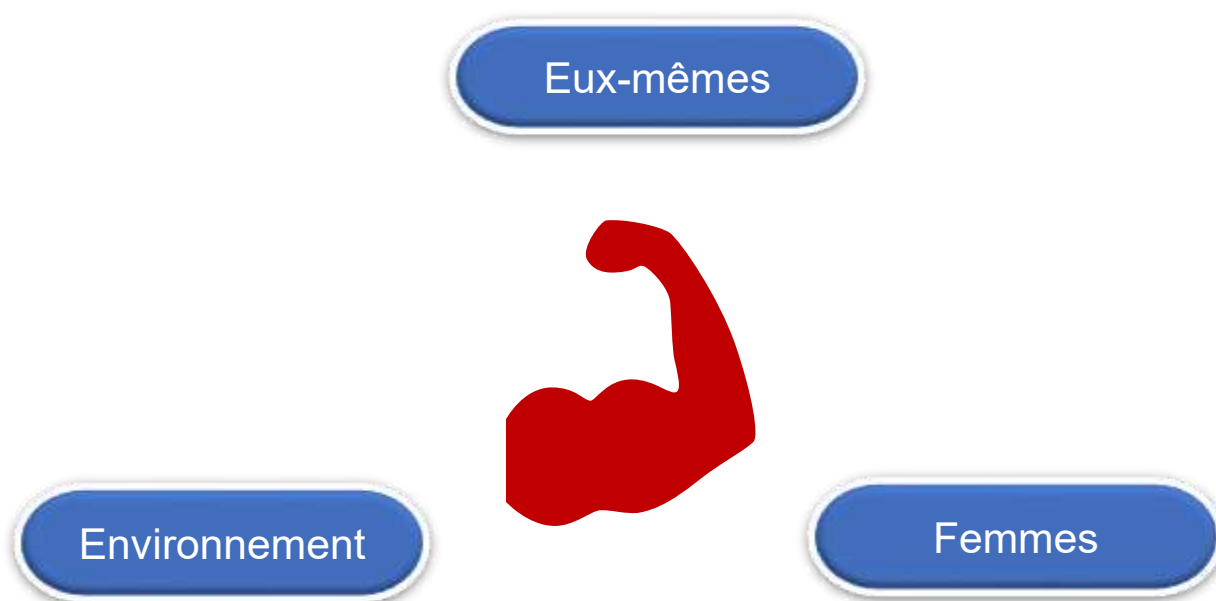
La triade de violence

Dans les sociétés patriarcales, les hommes ont intégré la violence comme la seule façon d'être hommes. Une telle vision de la société implique faussement que les différences à la naissance entre hommes et femmes, justifieraient l'attribution de rôles différents aux deux êtres dans la société. Pour être acceptés par les hommes et les femmes, plusieurs hommes sont violents non seulement contre les femmes, mais aussi contre eux-mêmes, contre d'autres hommes et contre l'environnement dans une triade de la violence expliquée par le chercheur Kaufman (1999).

Ainsi, plusieurs institutions et médias ont appris aux hommes que, pour être un homme, il faut apprendre à manifester des comportements violents. Cette forme de violence touche l'épanouissement et la santé des hommes, des femmes, de leur famille et de toute la société. Ce préjugé implique aussi que les hommes sont faits pour réaliser des tâches demandant plus de force, comme par exemple le travail manuel ou la protection des siens à travers des comportements violents comme la guerre.

Les hommes reproduisent des formes de violence qui vont contre leur propre intégrité et celle de ceux et celles qui les entourent.

Si les hommes sont les principaux agresseurs des femmes et d'autres hommes, il faut travailler avec eux pour arriver à trouver des solutions.



Les masculinités positives

Pour contrer les visions négatives des hommes dans le patriarcat, il est indispensable d'utiliser l'approche des masculinités positives. Ces formes alternatives d'être homme reconnaissent les hommes, les femmes, les filles et les garçons comme des êtres humains égaux et invitent les

hommes à participer à des sociétés égalitaires, inclusives et capables d'offrir les mêmes opportunités pour tout le monde. Les masculinités positives sont aussi des masculinités non-violentes, démocratiques, pacifiques, inclusives, co-responsables, démonstratives et engagées.

Les hommes peuvent aussi cuisiner, s'engager dans l'éducation des enfants, emmener leurs enfants à l'école, prendre soin de leur famille ;

Les hommes engagés envers leur famille sont aussi des hommes qui peuvent avoir du succès dans leur vie ;

Exprimer ses sentiments ne va pas à l'encontre de la masculinité. Un homme qui exprime ses sentiments de façon respectueuse peut devenir un leader positif qui crée des relations solides avec sa famille et son entourage ;

Les hommes peuvent demander de l'aide, aller chez le médecin, demander des conseils aux femmes, aux autres hommes ou aux professionnels. Cela les aidera à être de meilleures personnes ;

On n'est pas « moins hommes » quand on reconnaît ses faiblesses. Au contraire, on peut avancer si on est capable de reconnaître ce qu'on a à améliorer.

Pour atteindre un monde égalitaire entre les hommes et les femmes, il est nécessaire de travailler sur la construction de masculinités non-violentes et co-responsables envers les activités de la famille et envers les autres. Les sections suivantes présentent des approches et des concepts pour contribuer à ces formes de masculinités.

Masculinités non violentes

Les personnes ne sont pas violentes par nature, nous apprenons tous et toutes la violence soit dans la famille, soit dans nos communautés. Les médias, l'école et les idéologies viennent renforcer cette violence apprise. Des études démontrent que le fait d'avoir été agressé pendant l'enfance, d'avoir été témoin de la violence contre sa mère ou d'avoir subi l'abandon ou le rejet du père, influence le comportement violent des adultes (Heise, 1998). Dans le cas des hommes, ils ont eu pour la plupart des cas, des référents violents envers leur mère (les principaux agresseurs des femmes sont les hommes et leurs conjoints) ou des pères qui ne démontrent pas leur affection et qui sont violents. Les masculinités non violentes proposent des stratégies pour couper ces comportements transmis d'une génération à l'autre et pour permettre aux hommes de questionner les mandats qui établissent la violence comme la seule façon acceptée d'être homme.

Important à savoir et à internaliser : « Être un homme violent n'est ni naturel ni normal ; les hommes peuvent, eux aussi, exprimer leur affectivité et s'engager dans l'éducation des enfants et dans les activités de la maison sans affecter leur masculinité. Nous pouvons apprendre à faire des choix plus sains sur le type d'homme que nous voulons vraiment être, et le type d'homme que nous voulons que nos enfants deviennent, peu importe ce que les autres disent ou pensent de nous. »

Masculinités co-responsables

Les masculinités co-responsables font référence aux hommes qui assument comme pairs les tâches familiales qui, dans certaines cultures, sont considérées comme exclusivement réservées aux femmes. Si la vie en couple et/ou la procréation des enfants sont des tâches partagées, assurer les bonnes conditions de vie dans le couple et/ou la famille implique aussi des tâches à

partager. L'éducation des enfants, leurs soins, les activités ménagères, la cuisine sont des responsabilités partagées et les hommes peuvent très bien les faire, ce qui n'affecte pas leur masculinité. Des études sur la matière démontrent que « les hommes qui participent à l'éducation de jeunes sont moins enclins aux actes de violence à l'égard des femmes » (De Keijzer, 2004, cité dans UNIFEMMES, 2008, p. 24). Dès lors, le partage des tâches de la famille est une stratégie gagnante pour éviter la violence.







Important à savoir et à internaliser : « *Le partage des tâches à la maison offre des opportunités égalitaires à tous les membres de la famille pour étudier, travailler ou participer à la vie publique.* »

Les masculinités co-responsables proposent aux hommes de s'impliquer directement dans l'éducation, la santé et le bien-être d'eux mêmes et de toute la famille. Cette implication aura des répercussions extrêmement positives sur les nouvelles générations, qui auront des référents moins violents que les générations actuelles.

La paternité responsable fait allusion aux pères qui assument à égalité avec les mères les responsabilités auprès de leurs enfants en matière de soins et d'éducation, qui prennent part aux tâches domestiques et qui refusent toute relation violente (Campagne MenCare, cité dans Adéquation, 2016, p. 33). Une paternité responsable entraîne aussi le dialogue et la prise de décision concertée sur le nombre d'enfants ainsi que la prise du congé parental par les hommes là où c'est possible.

La masculinité démocratique fait référence aux hommes qui arrêtent d'utiliser leur pouvoir pour s'imposer aux autres personnes. Les hommes démocratiques appuient d'autres hommes et des groupes socialement marginalisés et luttent pour construire des environnements sains dans leur foyer et leur lieu de travail. C'est pourquoi ils s'engagent sur des problématiques sociales au-delà de leurs intérêts personnels, ce qui les emmène à appuyer les femmes, les victimes de la guerre et à manifester contre les injustices.










Les avantages des masculinités positives pour les hommes

-  Si les hommes reconnaissent leurs faiblesses et leur besoin d'aide, ils pourront mieux les surmonter ;
-  Si les hommes reconnaissent leurs besoins en matière de santé, ils pourront vivre plus longtemps ;
-  Les hommes capables d'exprimer leurs émotions sont plus libres des mandats sociaux et, par conséquent, sont moins forcés à faire ce que dictent les autres ;
-  Les masculinités positives questionnent les façons traditionnelles d'être homme. Elles permettent aux hommes d'explorer leurs sentiments, elles favorisent la proximité avec les femmes et les enfants ainsi que la reconnaissance des talents des femmes pour le bien-être de la société ;
-  Si les hommes se connaissent mieux, ils pourront mieux apprendre entre eux et sur eux-mêmes ;
-  Les hommes qui acceptent d'autres formes de masculinités peuvent reconnaître leurs erreurs et s'engager à les corriger ;

Les masculinités positives contribuent à construire des familles plus solides et des relations où les hommes et les femmes peuvent mieux apprendre les uns des autres.

Quelques pistes pour promouvoir les masculinités positives

Pour une société juste et durable, il s'avère indispensable de mettre en place des scénarios pour encourager les masculinités positives dans tous les secteurs d'activités et dans tous les lieux où l'on se retrouve en tant qu'homme. C'est pourquoi, nous préconisons les pistes suivantes :

-  **Dans les familles** : attribuer aux hommes et aux garçons des tâches qui permettent une répartition égalitaire des responsabilités et des tâches domestiques ;
-  **Dans les écoles** : encourager des hommes démocratiques qui travaillent pour les droits de tous et de toutes ; les encourager à promouvoir la scolarisation des filles et à travailler à éviter les stéréotypes ou les clichés genrés ;
-  **Dans les espaces de travail et dans les communautés** : ouvrir des espaces pour que les hommes puissent être écoutés et trouver de l'aide dans leurs difficultés. Les employeurs peuvent favoriser des horaires plus flexibles pour que les hommes puissent s'occuper des tâches à la maison et de l'éducation de leurs enfants ;
-  **Dans le sport** : former les entraîneurs pour promouvoir des masculinités démocratiques et non violentes ;
-  **Dans la société en général** : réduire la pression sur les hommes et les encourager à reconnaître leurs erreurs, à chercher de l'aide et à ne pas se sentir obligés au succès ;
-  **Dans les politiques publiques** : faire du plaidoyer pour que les hommes aient accès à un congé parental payé. Ils pourront ainsi mieux s'investir dans l'éducation des enfants depuis leur naissance ;
-  **Dans la publicité et les médias** : favoriser la représentation des parents responsables et des hommes non violents ;
-  **Chez les hommes** : rappeler qu'ils sont les meilleurs alliés de l'égalité des droits et que cette égalité bénéficie à tout le monde ;
-  **Chez les femmes** : continuer à travailler avec les hommes comme des alliés stratégiques de l'égalité tout en dénonçant des comportements violents.

Pour conclure, il est indispensable de travailler toujours avec les hommes pour faire progresser l'approche genre dans sa globalité. Les hommes font partie du problème de l'inégalité, il faut donc travailler avec eux pour qu'ils fassent partie de la solution.